AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0490
FR0000121147-FS0240

24 mars 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FAURECIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mars 2023, la société par actions simplifiée Peugeot 1810[1] (66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 mars 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société FAURECIA et détenir 6 110 494 actions FAURECIA représentant 10 438 874 droits de vote, soit 3,10% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

[1] Contrôlée par la société Etablissements Peugeot Frères (*holding* patrimoniale détenue au plus haut niveau par des membres de la famille Peugeot).

[2] Sur la base d'un capital composé de 197 089 340 actions représentant 203 708 744 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 3 818 380 droits de vote double au profit du déclarant), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.